

## Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 31 mars 2025

*Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Étaient présents :** Eric BERTHELOT, Jean-François CHARRIER, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Virginie de ARAUJO, Victor DE SOUSA, Sandrine GALLEGO, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Didier HENGY, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT

**Étaient absents et représentés :** Laurence CHATREFOU donne pouvoir à David GIBOUTET  
Marie-Élisabeth LELIEVRE donne pouvoir à Alain MORLAT

**Étaient absents excusés :** Julie BARROSO, Clara BEAUJARD, Yves-Marie SAUNIER

**Secrétaire de séance :** Virginie de ARAUJO - **Auxiliaire :** Léa BOSSON-WAVRANT

### **Délibération n°2025-01 – Compte de Gestion budget principal M57**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024, **DECLARE** que le Compte de Gestion de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Délibération n°2025-02 – Compte Administratif budget principal M57**

Hors la présence de Monsieur Maxime LABELLE, Maire, le conseil municipal **APPROUVE**, par deux abstentions (Sandrine GALLEGO, Eric BERTHELOT) et treize voix pour des membres présents et représentés, le Compte administratif 2024.

### **Délibération n°2025-03 – Affectation du résultat budget principal M57**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation du résultat M 57 telle que présentée.

### **Délibération n°2025-04 – Montant à inscrire au budget principal relatif aux provisions sur créances**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal, **RETIENT** pour le mode de calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses le taux de dépréciation de 25 % proposé par le Comptable. **INSCRIT** la somme de 34,89 € au titre de dotations des provisions aux créances douteuses (compte 681) pour l'année 2025 (déduction de la somme provisionnée en 2024 de 381 euros).

### **Délibération n°2025-05 – Admission en non-valeur budget principal M57**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADMET** en non-valeur le produit irrécouvrable suite à la combinaison infructueuse d'actes, la somme de 2 587, 49 €, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 6541.

### **Délibération n°2025-06 – Budget primitif M57**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par deux abstentions (Sandrine GALLEGO, Eric BERTHELOT) et quatorze voix pour des membres présents et représentés, **APPROUVE** le Budget Prévisionnel 2025 de la Commune tel que présenté.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **Délibération n°2025-07 – Compte de gestion M49 budget assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**, **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024 de l'assainissement, **DECLARE** que le Compte de Gestion de l'assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Délibération n°2025-08 – Compte administratif M49 budget assainissement**

Hors la présence de Monsieur Maxime LABELLE, Maire, le conseil municipal **APPROUVE**, à **Punanimité des membres présents et représentés**, le compte administratif de l'assainissement 2024.

#### **Délibération n°2025-09 – Affectation du résultat M49 budget assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**, **APPROUVE** l'affectation du résultat M 49 telle que présentée.

#### **Délibération n°2025-10 – Admission en non-valeur – budget M49 assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**, **ADMET** en non-valeur le produit irrécouvrable suite à la combinaison infructueuse d'actes, la somme de 0,45 €, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 6541.

#### **Délibération n°2025-11 – Budget primitif M49 budget assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**, **APPROUVE** le Budget Prévisionnel 2025 de l'assainissement tel que présenté.

#### **Délibération n°2025-12 – Compte de gestion - budget annexe locaux commerciaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**, **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024, **DECLARE** que le Compte de Gestion du budget annexe locaux commerciaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Délibération n°2025-13 – Compte administratif - budget annexe locaux commerciaux**

Hors la présence de Monsieur Maxime LABELLE, Maire, le conseil municipal **APPROUVE**, par deux abstentions (Sandrine GALLEGO, Eric BERTHELOT) et treize voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2024.

#### **Délibération n°2025-14 – Affectation du résultat - budget annexe locaux commerciaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**, **APPROUVE** l'affectation du résultat budget annexe locaux commerciaux telle que présentée.

#### **Délibération n°2025-15 – Budget primitif - budget annexe locaux commerciaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**, **APPROUVE** le Budget Prévisionnel 2025 annexe « locaux commerciaux » tel que présenté. **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **Délibération n°2025-16 – Vote des taux des taxes locales directes**

Le Conseil municipal,  
**Vu** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**,  
**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48, 73 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67, 69 %
- taxe d'habitation : 14, 27 %

#### **Délibération n°2025-17 – Subventions aux associations 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**,  
**DECIDE** d'allouer les subventions 2025 aux associations.

#### **Délibération n°2025-18 – Tarifs communaux 2025**

Le conseil municipal, à **Punanimité des membres présents et représentés**,  
**APPROUVE** les tarifs communaux comme proposés.

#### **Délibération n°2025-19 – Délégation du conseil municipal au Maire pour les admissions en non-valeur jusqu'à 100 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à admettre en non-valeur, par simple décision, les créances irrécouvrables dont le montant unitaire est inférieur à 100 euros. Cette autorisation est accordée dans le cadre des simplifications permises par la mise en œuvre de la nomenclature M57, qui vise à moderniser la gestion comptable des collectivités.

**PRECISE** que l'admission en non-valeur est réservée aux créances jugées irrécouvrables après évaluation de leur probabilité de recouvrement, basée sur les critères suivants :

- L'absence de paiement malgré les relances,
- L'insolvabilité avérée du débiteur,
- Le coût de recouvrement estimé supérieur au montant de la créance (fixé à 30 €).

**RAPPELLE** que la décision d'admission en non-valeur des créances sera prise par Monsieur le Maire, ordonnateur. Chaque décision sera documentée et justifiée afin d'assurer la transparence et le suivi des créances concernées, par le conseil municipal.

#### **Délibération n°2025-20 – Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**,  
**APPROUVE** le programme de travaux de réfection de la toiture de la cantine, pour un montant de 79 064, 30 € HT et la demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne.

#### **Délibération n°2025-21 – Demande de subvention à la Région Ile-de-France – réfection terrains de tennis**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**,  
**APPROUVE** le programme de travaux de réhabilitation des terrains de tennis couverts, pour un montant de 13 396, 20 € HT et la demande de subvention auprès de la région Ile-de-France.

#### **Délibération n°2025-22 – Demande de subvention à la Région Ile-de-France – sécurité routière**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**,  
**SOLLICITE** la subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projets « sécurité routière : infrastructures, prévention, passages à niveaux.

#### **Délibération n°2025-23 – Demande de subvention à la Région Ile-de-France – modernisation de l'éclairage public**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité des membres présents et représentés**,  
**SOLLICITE** la subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

#### **Délibération n°2025-24 – Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne – acquisition d'un vélo électrique pour la police municipale**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **Punanimité des membres présents et représentés**,

**SOLLICITE** auprès des services du Département de Seine-et-Marne l'attribution de la subvention maximale autorisée, soit un montant de 787,50 € HT pour l'achat d'un vélo électrique.

#### **Délibération n°2025-25 – Municipalisation de la bibliothèque**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal **DÉCIDE** :

- de municipaliser la Médiathèque ;
- s'engager à voter un budget consacré uniquement à l'acquisition de documents équivalent à hauteur de 2 000 euros pour l'année 2025 ;
- Autorise le Maire à signer la charte du bibliothécaire régissant les règles de fonctionnement de la Médiathèque entre la commune et les bénévoles.

#### **Délibération n°2025-26 – Création d'un poste d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** de créer un poste d'agent de conservation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,  
**SUPPRIME** le poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1<sup>ère</sup> classe

#### **Délibération n°2025-27 – Création d'un emploi saisonnier**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

**DÉCIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

#### **Délibération n°2025-28 – Recrutement de vacataires – formation professionnelle police municipale**

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter 2 vacataires à raison de deux séances pour l'année 2025.

#### **Délibération n°2025-29 – Modification des statuts du SMEAPN**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

**D'APPROUVER** la modification des statuts du SMEAPN telle que présentée et votée par le comité syndical lors de sa réunion du 7 janvier 2025 selon la nouvelle rédaction ci-annexée.

#### **Délibération n°2025-30 – Adhésion à l'association ANPCEN – label villes et villages étoilés 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** l'adhésion au label « Villes et villages étoilés » édition 2025 pour un montant de 50 euros.

  
Le Maire,  
Maxime LABELLE

La secrétaire de séance,

Virginie de ARAUJO

